

L'essentiel

SUITE DE LA PAGE 3

Les experts recommandent de globaliser les 2e et 3e piliers de pension, pour autant que ce dernier, dont ils mettent en doute la pertinence et l'utilité, soit maintenu.

Les experts remettent en cause l'épargne-pension

MURIEL MICHEL

Les experts qui ont plâché sur la réforme fiscale préconisent des mesures visant à renforcer la cohérence entre les 2e et 3e piliers de pension: la pension complémentaire et l'épargne-pension individuelle/ épargne à long terme, des formules encouragées fiscalement.

Actuellement, le total de la pension légale et de toutes les pensions complémentaires du travailleur ne peuvent excéder 80% de son dernier salaire brut. Dans la mesure où cette limite serait conservée sous cette forme, les experts recommandent non seulement de mieux la baliser pour éviter des abus manifestes, mais également de prendre désormais en compte également l'épargne-pension individuelle dans ce calcul... si le gouvernement décide de maintenir ce régime!

Les experts remettent en effet en question l'utilité et l'opportunité du 3e pilier. Ils recommandent ainsi de «réévaluer le maintien et le caractère applicable à ce régime et d'en exclure les personnes qui n'ont pas raisonnablement besoin de se constituer une pension complémentaire (comme les pensionnés)».

C'est simple, à leurs yeux, ce système se justifie surtout pour ceux qui n'épuisent pas la limite du 2e pilier. D'où cette idée de globaliser, le cas échéant.

La règle des 80% revue et corrigée

La règle des 80% pourrait ainsi prendre la forme suivante, si l'on se base sur leur scénario idéal, dont voici les points de référence.

- Le 3e pilier, s'il est conservé, doit être pris en compte dans le calcul de la limite. «Les informations pertinentes doivent, le cas échéant, être intégrées dans la base de données Sigedis».

- On se baserait sur des éléments connus au moment du calcul, et plus sur des prestations projetées.

- Les 80% correspondraient désormais non plus à la dernière rémunération brute annuelle, mais à la moyenne des rémunérations brutes annuelles de «X» dernières années (dix, par exemple). Cela réduira les possibilités d'optimisation en fin de carrière et cela corrigera l'impact

néfaste pour ceux qui, en fin de carrière, travailleraient à temps partiel ou occuperaient une fonction moins bien rémunérée.

- En plus des 80%, une limite absolue serait introduite pour la constitution de la pension complémentaire. Par exemple, le montant de la pension maximum d'un fonctionnaire (6.668,68 euros brut).

- Des conditions plus strictes seraient imposées pour la valorisation d'emplois antérieurs (système de «back services» pour les indépendants qui ont un engagement individuel de pension), afin d'éviter les abus.

- Serait considérée comme un avantage de toute nature la partie du versement qui dépasserait le seuil de déduction, et ce afin de lutter contre une pratique consistant à enfreindre délibérément les limites.

Rentes et capital sur le même pied

Les experts jugent en outre «difficilement justifiable» que les prestations en capital (généralement soumises à des taux distincts, favorables et proportionnels, souvent 10%) soient fiscalement encouragées par rapport aux prestations sous forme de rentes (soumises à des taux progressifs). Ils estiment dès lors d'opportunité le régime d'imposition applicable aux capitaux financés par des contributions futures.

L'assimilation conceptuelle entre les prestations sous forme de rentes ou de capital à l'allocation d'une pension du premier pilier devrait aussi impliquer que les rentes et les capitaux financés par les participations bénéficiaires ne soient plus exonérés d'impôts, ajoutent les experts.

Les stock-options aussi dans le viseur

La note des experts prévoit de revoir en profondeur le traitement fiscal des formes de rémunération alternatives (chèques repas, voitures de société, stock options, etc.). La philosophie est la suivante: toutes les formes de revenus professionnels doivent être imposées de la même manière, quelle que soit la méthode de rémunération (paiement en cash ou «en nature»).

La note prévoit donc de modifier le régime des avantages de toute nature (ATN), de manière à ce qu'ils soient évalués de la manière la plus proche possible de leur valeur réelle. Dans le cas des stock options, la pilule pourrait être fort amère pour les employés et cadres supérieurs habitués à cette forme de rémunération fiscalement attractive.

Comme l'explique Denis-Emmanuel Philippe, avocat chez Bloom, «à l'heure actuelle, le bénéficiaire (employé) est imposé au moment de l'attribution des options. L'avantage fiscal réside dans le fait que cet

avantage (taxable aux taux progressifs comme ATN au titre de revenu professionnel) est valorisé de manière forfaitaire (9 ou 18% de la valeur des actions au moment de l'offre). Et, si l'employé exerce ses options et revend ses actions, il n'est plus imposé à hauteur de la plus-value sur actions.

La note veut mettre fin à ce régime de faveur, en taxant l'attribution d'options à hauteur de la valeur réelle de l'avantage. «Et comme si ça ne suffisait pas, la plus-value réalisée par l'employé lors de la vente des actions – après l'exercice des options – serait à nouveau imposée, prévient-il. De fait, l'un des grands axes de la réforme réside dans la taxation de tous les revenus du patrimoine, en ce compris... les plus-values sur actions. Selon lui, les cadres supérieurs figurent indiscutablement dans la liste des perdants du projet de réforme tel que proposé par la note.

I. D.

Boris Johnson abandonné par deux ministres de poids

Rishi Sunak et Sajid Javid ont démissionné du gouvernement après un nouveau scandale sexuel touchant une figure proche du Premier ministre. Celui-ci est plus fragilisé que jamais.

JOHANN HARSCOET
À LONDRES

Trois affaires de meurs en dix semaines, trois démissions forcées et un gouvernement au bord de l'effondrement, six mois après les premières révélations du Partagate. Après les deux députés Tory Imran Khan, reconnu coupable d'agression sexuelle sur un mineur, puis Neil Parish, surpris en train de regarder une vidéo pornographique en pleine Chambre des Communes, c'est au tour du «whip» adjoint des Tories Chris Pincher, également député, de devoir abandonner son poste de «crasseur» après avoir vigoureusement caressé deux hommes dans un pub sous l'effet de l'alcool.

Boris Johnson l'avait nommé à ce poste en début d'année alors qu'il avait déjà été au centre de scandales sexuels en novembre 2017, dans la foulée de la première vague McLoon. Vendredi dernier, au lendemain des révélations du

Sun sur les nouveaux écarts de Pincher, le Premier ministre a indiqué qu'il n'était pas au courant d'éventuelles conduites de celui-ci avant de le nommer. Il a finalement reconnu hier après-midi dans une interview à la BBC qu'une plainte verbale lui avait été adressée «il y a longtemps». «J'aurais dû agir», a-t-il concédé.

«J'aurais dû agir»

BORIS JOHNSON
PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI

Cet aveu a entraîné quelques minutes plus tard la démission du ministre de la Santé Sajid Javid et du chancelier de l'Échiquier Rishi Sunak, deux piliers du gouvernement. «Le public est en droit d'attendre que le gouvernement soit dirigé convenablement, avec compétence et sérieux», a indiqué ce dernier dans sa lettre au Premier ministre. «Je suis conscient que cela pourrait être ma dernière fonction ministérielle, mais je

crois que ces standards doivent être défendus, et c'est pourquoi je démissionne».

Un avenir en pointillés

Sajid Javid, qui avait déjà quitté avec fracas son poste de ministre des Finances en 2020, avant de revenir au gouvernement, a également été sévère avec Johnson, jugé responsable de l'effondrement des exigences éthiques, voire morales, à Downing Street: «Le ton que vous défendez en tant que leader, les valeurs que vous représentez, se reflètent sur vos collègues, votre parti et au bout du compte le pays». Les démissions de ministres sont monnaie courante dans la vie politique britannique, comme l'avaient démontré les dizaines de départs, en plusieurs vagues, sous le pouvoir de Theresa May pendant la crise du Brexit. Mais ces deux démissions, qui pourraient en appeler d'autres dans les prochains jours, se produisent à un stade où Johnson est déjà très fragilisé, après une motion de confiance remportée le mois dernier avec un taux historiquement bas et deux élections partielles perdues, en conséquence directe de ces scandales.

À l'approche du troisième anniversaire de son arrivée à Downing Street, son avenir s'écrit en pointillés.

En image

La FN Herstal fait retirer une vidéo de sa filiale US



Trois symboles des États-Unis vident leurs armes sur un stock de feux d'artifice pour célébrer le jour de l'indépendance américaine. Dans cette vidéo promotionnelle publiée par FN America sur Twitter, pour célébrer le 4 juillet, trois acteurs déguisés en pygargue à tête blanche (l'aigle américain), en Oncle Sam revisité et en statue de la Liberté usent en plein désert et avec une joie manifeste de fusils automatiques, sortis du coffre d'un pick-up de marque japonaise (sic). Outre l'enchevêtrement hasardeux de clichés, la FN Herstal se serait donc bien passé d'un tel (mauvais) sens du timing de la part de sa filiale. Le pays est frappé par des fusillades à répétition depuis plusieurs semaines. Et la vidéo en question a été publiée le même jour que la fusillade qui a fait six morts et 26 blessés, ce lundi à Chicago. La FN Herstal a immédiatement chargé sa filiale de retirer cette vidéo, indique l'armurier par voie de communiqué. La vidéo et le tweet qui l'accompagne ont effectivement été retirés, mardi après-midi. La direction du groupe assure par ailleurs qu'elle «mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que ce type de communication ne puisse plus se reproduire à l'avenir». © FN HERSTAL